

# BEACH WRESTLING

## RÈGLEMENT COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES 2022



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
LUTTE

Le présent règlement constitue le cadre général régissant les compétitions de beach wrestling organisées par la Fédération Française de Lutte et Disciplines associées (FFLDA). Les termes « luteur, licencié » utilisés dans ce document signifient aussi « lutteuse et licenciée ».

## 1. LES COMPÉTITEURS

### 1.1 LICENCES FFLDA

Les licenciés de toutes les disciplines FFLDA peuvent participer aux compétitions de beach wrestling.

La licence comportant la photo doit être présentée (format numérique ou papier) lors de la pesée.

L'inscription aux compétitions sur extranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur extranet.

### 1.2 CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS

	NÉ EN	CATÉGORIES DE POIDS				
U17	2005 2006	Femme	40 kg	50 kg	60 kg	70 kg + 70 kg
		Homme	50 kg	60 kg	70 kg	80 kg + 80 kg
U20	2002 2003 2004	Femme	50 kg	60 kg	70 kg	+70 kg
		Homme	70 kg	80 kg	90 kg	+90 kg
SENIOR	1986 à 2001	Femme	50 kg	60 kg	70 kg	+70 kg
		Homme	70 kg	80 kg	90 kg	+90 kg

\*U20 peuvent lutter en senior sans condition de surclassement.

Pas de surclassement autorisé pour les U15 et U17

Vétérans A (nés 1981 à 1985) et vétérans B (nés 1976 à 1980) sont autorisés à participer aux compétitions seniors selon les conditions médicales précisées en annexe.

### **1.3 NATIONALITÉ**

A partir de U17 les lutteurs de nationalité étrangère doivent avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise, pour participer aux compétitions officielles FFL (régionaux, championnats de France). Les saisons de licence FFLDA pendant lesquelles les lutteurs étrangers ont bénéficié d'un transfert international UWW de club à club ne sont pas comptabilisées.

### **1.4 NOMBRE DE PARTICIPATIONS**

Un lutteur ne peut pas participer à deux championnats de France qui se déroulent lors d'une même journée.

### **1.5 TENUE DES LUTTEURS**

Les lutteurs se présentent au bord du cercle revêtus d'un short. Les compétitrices féminines se présentent revêtues d'un short et d'une brassière. Si un lutteur se présente avec une tenue non conforme il disposera de 2 minutes pour la régulariser, sans quoi il perdra le combat par forfait.

Le premier lutteur appelé doit porter une tenue claire et l'autre lutteur une tenue foncée d'une couleur différente.

La lutte beach wrestling se déroule pieds nus.

Les ongles des doigts et des orteils doivent être nets et coupés courts. A la pesée, un arbitre de la FFLDA devra le contrôler.

Sur le podium : aucun signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance religieuse.

### **1.6 COMPORTEMENT DES LUTTEURS**

Dans l'espace de compétition,

tout lutteur doit être respectueux du corps d'arbitrage, ne pas parler durant le match, faire preuve de fair-play, ne montrer aucun geste de colère, saluer l'arbitre, son adversaire et l'entraîneur adverse.

A l'extérieur de l'espace de compétition,

tout lutteur doit respecter les installations sportives, les personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors ainsi que le règlement intérieur de l'installation sportive.

Toute pratique religieuse dans les installations sportives n'est pas autorisée.

Lors des compétitions officielles nationales, une commission de discipline d'urgence (CDU) FFLDA peut se réunir dès qu'un acte d'incivilité se produit. Cette commission est habilitée à prendre des mesures immédiatement applicables (cf. règlement intérieur, disciplinaire et note réglementaire).

---

## 2. ENTRAINEURS

---

1 seul entraîneur est autorisé à entrer dans l'espace de compétition (surface de combat et abords).

### 2.1 TENUE DES ENTRAINEURS

Tout entraîneur entrant dans l'espace de compétition doit se présenter sans signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse ou politique.

La tenue de l'entraîneur se définit par une tenue sportive spécifique à savoir short, T-shirt, casquette, survêtement sportif, claquettes ou chaussures de sport.

Dans le cas contraire il n'aura pas accès à l'espace de compétition.

Il doit être en possession d'une serviette afin d'éventuellement essuyer le lutteur.

La zone de coaching pour l'entraîneur est en dehors de la zone délimitée par la structure gonflable, dans un espace spécifique et déterminé. L'entraîneur ne quitte pas la zone délimitée durant le combat de son athlète.

### 2.2 LICENCES-DIPLOME

Toute personne remplissant la fonction d'entraîneur au bord de la surface de compétition doit être licencié FFLDA et posséder un diplôme fédéral ou diplôme d'état recensé dans l'intranet fédéral.

Afin d'accéder à l'espace de compétition, il doit être en mesure de présenter sa licence avec photo mentionnant son statut d'entraîneur FFLDA.

### 2.3 COMPORTEMENT

- Dans l'espace de compétition (surface de combat et abords), tout entraîneur doit rester assis pendant le combat, être respectueux du corps d'arbitrage, du lutteur et de l'entraîneur adverse.  
Des cartons jaunes et rouges peuvent être délivrés par le corps d'arbitrage pour sanctionner des entraîneurs (cf. règlement intérieur et disciplinaire, note réglementaire).
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout entraîneur doit être garant des lutteurs dont il a la charge, être respectueux des personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, respecter le règlement intérieur de l'installation sportive.

---

## 3. DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

---

### 3.1 SURFACE DE COMPÉTITION

Toutes les compétitions de beach wrestling FFLDA se déroulent dans un cercle délimité de 7 mètres de diamètre ne devant contenir aucune partie dangereuse (métal, matériaux rigides etc.).

Le cercle doit être rempli d'une couche de sable fin de 30 centimètres dépourvu de cailloux, coquillages ou tout autre objet.

### 3.2 MÉDICAL

La présence d'un médecin **et** de secouristes est obligatoire lors des compétitions nationales officielles. Pour toutes les autres compétitions la présence d'un médecin **ou** de secouristes est obligatoire. Un médecin doit être présent lors de la pesée afin d'effectuer, à la demande du corps arbitral ou du responsable de la compétition, un contrôle visuel cutané pour certains lutteurs.

Le médecin présent en charge de la compétition dispose de la pleine autorité pour interrompre un match s'il estime que l'un des deux lutteurs est inapte à continuer le match.

### 3.3 PESÉE

L'organisation et le déroulement de la pesée sont sous la responsabilité des arbitres.

Chaque lutteur devra présenter sa licence avec photo (format papier ou numérique) lors de la pesée. En cas de non-présentation ou l'absence de photo, il sera demandé une pièce d'identité (ou copie) avec photo et une vérification sur la base de données intranet FFLDA pourra être effectuée avant la fin de la pesée par le responsable de compétition.

La pesée s'effectue en tenue de combat avec ongles des doigts et orteils coupés courts. Le poids à la pesée détermine une catégorie de poids unique (cf. page 3).

Aucune tolérance de poids.

### 3.4 TIRAGE AU SORT

Plusieurs possibilités :

Un numéro de tirage au sort est tiré par le lutteur lors de la pesée ou par une personne désignée par la FFLDA si le tirage au sort se déroule avant la pesée. Les n° tirés au sort sont reclassés du plus petit au plus grand. Au plus petit n° tiré au sort est attribué le n° d'appariement N°1, puis le n° d'appariement N°2 etc. Ce numéro détermine la position des lutteurs dans les tableaux d'appariement.

OU

Les lutteurs sont répartis automatiquement et aléatoirement par un programme informatique dans un tableau d'appariement (sans numéro d'appariement).

### 3.5 SYSTÈME DE COMPÉTITION

#### JUSQU'A 5 LUTTEURS

Poule unique – « *Tournoi nordique* » (tous les lutteurs se rencontrent).  
Répartition aléatoire dans la poule.

#### A PARTIR DE 6 LUTTEURS (cf. modèle en annexe)

##### 1e phase

- Répartition en poules aléatoirement
- Tournoi nordique dans chaque poule
- 3 lutteurs au minimum et 5 lutteurs au maximum par poule
- Priorité à la constitution de poule de 5 puis 4 puis 3
- Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour la 2<sup>e</sup> phase

##### 2e phase

Elimination directe (1/2 finales, 1/4 finales etc.) jusqu'à la finale 1<sup>e</sup>-2<sup>e</sup>

#### CRITÈRES DE CLASSEMENT DANS LES TOURNOIS NORDIQUES (1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> phase)

- Sera classé 1<sup>er</sup> celui qui a le plus grand nombre de victoires.
- En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, le mieux classé sera celui qui aura battu l'autre.
- En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs, le classement sera établi en fonction des critères hiérarchiques suivants durant toute la compétition (la victoire de l'un sur l'autre ne sera plus considérée comme critère) :
  - Le moins de défaite par blessure, disqualification, forfait
  - Le moins d'avertissements
  - Le plus de points techniques marqués
  - Le moins de points techniques donnés
  - Le plus léger (lors de la pesée avant la compétition)

### 3.6 CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES LORS DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

Classements obtenus en additionnant les points attribués à chaque lutteur :

1<sup>er</sup> : 8 points - 2<sup>ème</sup> : 7 points - 3<sup>ème</sup> : 6 points  
4<sup>ème</sup> : 5 points - 5<sup>ème</sup> : 4 points - 6<sup>ème</sup> : 3 points  
7<sup>ème</sup> : 2 points – Au-delà 1 point

---

## 4. COMBAT

---

### 4.1 DURÉE

Les matchs se déroulent sur une période de 3 minutes pour toutes les catégories d'âge. Pour un même lutteur, le temps minimal entre 2 combats est de 10 mn.

### 4.2 ANNONCE ET DÉBUT DU MATCH

Les lutteurs se présentent dans la surface de combat en tenue règlementaire. Une fois les vérifications de l'arbitre terminées, les lutteurs se serrent la main et débute le match au coup de sifflet.

Si après 3 appels (30 secondes d'intervalle entre appel), un lutteur ne se présente pas sur l'aire de combat, son adversaire remportera le match par forfait et le lutteur sera disqualifié de la compétition et non classé.

### 4.3 POINTS ATTRIBUÉS AUX ACTIONS

Le style de lutte Beach Wrestling ne se pratique qu'en position debout.

#### 1 point est attribué :

- Au lutteur qui parvient à amener n'importe quelle partie du corps de son adversaire au sol, à l'exception des mains.
- Au lutteur qui parvient à faire sortir n'importe quelle partie du corps de son adversaire de l'aire de combat
- Au lutteur dont l'adversaire a reçu un avertissement pour prise illégale.

Note : l'attaquant peut poser un genou (ou toute autre partie du corps) au sol lorsqu'il exécute une action et que celle-ci amène l'adversaire au sol.

#### 3 points sont attribués

- Au lutteur qui parvient à exposer le dos de son adversaire au sol.
- La victoire est totale et le combat s'arrête.

### 4.4 INTERRUPTION DU COMBAT

Si le combat doit être interrompu (consultation du corps d'arbitrage, etc.), les deux lutteurs doivent rester au centre du cercle (debout) et faire face à la table. Il leur est interdit de boire et ils doivent attendre que l'arbitre redémarre le combat.

#### Arrêt pour blessure et saignement

L'arbitre doit interrompre le match et demander un arrêt pour blessure si un lutteur est temporairement blessé. Le chronométrateur doit alors déclencher un chronomètre et vérifier que la somme de ces arrêts ne dépasse pas 2 minutes par athlète, sinon une défaite par blessure est déclarée.

En cas de saignement, l'arbitre doit interrompre l'action et faire intervenir le médecin.

## 4.5 FIN DU COMBAT

Le premier lutteur qui aura marqué 3 points est déclaré vainqueur.

- En cas d'égalité de points à 1-1 ou 2-2 à la fin du combat, le vainqueur sera celui qui a marqué la dernière cotation.
- En cas de 0-0 à la fin du combat, c'est le lutteur le plus léger à la pesée qui remporte le combat.

### **Type de victoires**

Victoire aux points, victoire par disqualification, victoire par forfait, victoire sur blessure.

## 4.6 PRISES ET ACTIONS ILLÉGALES

En cas de prise ou action illégale dont la gravité ne nécessite pas la disqualification du lutteur, un point d'avertissement est donné à l'adversaire (celui-ci devra être identifiable sur le bulletin de pointage). En cas de faute grave, le lutteur est disqualifié, il ne continue pas la compétition et n'est pas classé (les autres conservent leur classement).

Types d'actions illégales : prises de tête seule avec deux bras, coups sur toutes parties du corps de l'adversaire, morsures, projections sur la tête ou la nuque depuis la position debout, peau enduite de substances grasses ou collantes, blessure simulée ...

## 4.7 LE CORPS D'ARBITRAGE

Le corps d'arbitrage est composé d'un arbitre diplômé de la FFLDA et d'un secrétaire technique.

L'arbitrage est assuré de la manière suivante :

L'arbitre unique évolue à l'intérieur de la surface de combat et est en charge de :

- Diriger le combat et s'assurer de sa bonne tenue (comportement et sécurité)
- Coter les actions
- Déclarer le vainqueur
- Signer la feuille de match

L'arbitre central est responsable de la bonne conduite du match, qu'il doit diriger selon les règles officielles décrites dans ce règlement. Il doit obtenir le respect des lutteurs et exercer une pleine autorité sur eux afin qu'ils obéissent immédiatement à ses ordres et instructions. De façon similaire, il doit conduire le match sans tolérer d'intervention extérieure inopportune. Après l'exécution d'une prise, il doit indiquer avec ses doigts le nombre de points attribués en levant le bras correspondant à la couleur du lutteur qui a marqué.

Les décisions de l'arbitre central font foi, mais en cas de doute il peut consulter le secrétaire technique. En cas de désaccord, le dernier mot revient à l'arbitre neutre en charge de la compétition.

L'arbitre central doit arrêter le match et ramener les lutteurs au centre si l'action est terminée au sol ou hors des limites ou pour proclamer la victoire. L'arbitre doit aussi s'assurer que les lutteurs restent dans le cercle de compétition jusqu'à ce que les résultats du match soient annoncés.

Les arbitres doivent être vêtus d'un short blanc et du polo d'arbitres fédéral officiel.  
Ils doivent porter un sifflet autour du cou.

Le secrétaire technique doit suivre le match attentivement et ne se laisser distraire sous aucun prétexte. A la suite de chaque action et sur la base des indications de l'arbitre central, il doit inscrire les points correspondants sur la feuille de match.

Devoirs du secrétaire technique :

- Remplir les feuilles de match
- Communiquer avec l'arbitre central
- Surveiller l'annonce de l'ordre des matchs
- Signer les feuilles de match

## MOINS DE 6 LUTTEURS – NORDIQUE – 1 POULE

POULE 1	Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4	Tour 5
NOM01	NOM01	NOM05	NOM04	NOM03	NOM02
NOM02	NOM02	NOM01	NOM01	NOM01	NOM04
NOM03	NOM03	NOM02	NOM05	NOM04	NOM03
NOM04	NOM04	NOM03	NOM02	NOM05	NOM05
NOM05					

## 13 LUTTEURS - 3 POULES & ÉLIMINATION DIRECTE

POULE 1	Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4	Tour 5	1/4 finale	1/2 finale	Finale
NOM01	NOM01	NOM05	NOM04	NOM03	NOM02	2 <sup>e</sup> poule 3	2 <sup>e</sup> poule 1	
NOM02	NOM02	NOM01	NOM01	NOM01	NOM04	1 <sup>e</sup> poule 2		
NOM03	NOM03	NOM02	NOM05	NOM04	NOM03	1/4 finale	1/2 finale	
NOM04	NOM04	NOM03	NOM02	NOM05	NOM05	2 <sup>e</sup> poule 1		
NOM05						-		
POULE 2	Tour 1	Tour 2	Tour 3			1/4 finale	1/2 finale	Finale
NOM06	NOM06	NOM06	NOM06			2 <sup>e</sup> poule 1	1/2 finale	
NOM07	NOM07	NOM08	NOM09			1 <sup>e</sup> poule 3		
NOM08	NOM08	NOM07	NOM07					
NOM09	NOM09	NOM09	NOM08					
POULE 3	Tour 1	Tour 2	Tour 3			1/4 finale	1/2 finale	Finale
NOM10	NOM10	NOM10	NOM10			2 <sup>e</sup> poule 1	1/2 finale	
NOM11	NOM11	NOM12	NOM13			1 <sup>e</sup> poule 3		
NOM12	NOM12	NOM11	NOM11					
NOM13	NOM13	NOM13	NOM12			1 <sup>e</sup> poule 1		
						-		

## NOMBRE DE LUTTEURS PAR POULES

Lutteurs	LUTTEURS / POULES			Nbre combat
	P1	P2	P3	
1				0
2	2			1
3	3			3
4	4			6
5	5			10
6	3	3		9
7	4	3		12
8	4	4		15
9	5	4		19
10	5	5		23
11	4	4	3	20
12	4	4	4	23
13	5	4	4	27
14	5	5	4	31
15	5	5	5	35

Lutteurs	NB LUTTEURS / POULES						Nbre combat
	P1	P2	P3	P4	P5	P6	
16	4	4	4	4			31
17	5	4	4	4			35
18	5	5	4	4			39
19	5	5	5	4			43
20	5	5	5	5			47
21	5	4	4	4	4		43
22	5	5	4	4	4		47
23	5	5	5	4	4		51
24	5	5	5	5	4		55
25	5	5	5	5	5		59
26	5	5	4	4	4	4	55
27	5	5	5	4	4	4	59
28	5	5	5	5	4	4	63
29	5	5	5	5	5	4	67
30	5	5	5	5	5	5	71

**CERTIFICAT MÉDICAL VÉTÉRAN**

Certificat indispensable pour participer aux compétitions de lutte pour les vétérans (nés de 1956 à 1985) et devra être présenté à la pesée.  
Ce certificat réalisé en 2022 est valable pour la saison en cours.

**Je soussigné Docteur** (NOM Prénom) .....  
Qualifié en **médecine du sport**, certifie avoir examiné

**NOM Prénom** .....

*Cocher une des 3 cases suivantes :*

**NÉ(E) EN 1981 A 1985 « VÉTÉRAN A »**

Certifie avoir consulté le résultat des éventuels examens complémentaires, que j'ai préconisé, suivants : .....

**NÉ(E) EN 1976 A 1980 « VÉTÉRAN B »**

Certifie avoir consulté l'avis cardiologique de moins d'un an avec l'évaluation coronarienne de moins de 2 ans.

Une dérogation médicale spécifique au vétéran B pour lutter dans les compétitions seniors est nécessaire et doit être délivrée par le médecin fédéral (cf. bas de page)

**NÉ(E) EN 1956 A 1975 « VÉTÉRAN C » ET « VÉTÉRAN D »**

Certifie avoir consulté l'avis cardiologique de moins d'1 an avec l'évaluation coronarienne de moins de 2 ans. Atteste que cette personne ne présente pas de contre indication à la pratique de la lutte en compétition.

Fait à : ....., le : ..... Tel : .....

**Signature et cachet professionnel avec qualification en médecine du sport lisible**

**VÉTÉRAN B - DÉROGATION MÉDICALE - COMPÉTITION SENIOR**

Seul le médecin fédéral est habilité à valider une demande de dérogation médicale afin que les licenciés vétérans B puissent lutter dans les compétitions seniors.

Les documents doivent être envoyés par courrier postal au docteur fédéral Eric VITALI à l'adresse suivante : 158, avenue Gabriel PERI – 91700 Sainte Geneviève des Bois (avec enveloppe timbrée pour la réponse)

**Je soussigné médecin fédéral** (NOM Prénom) .....

Certifie avoir consulté l'avis cardiologique de moins d'un an avec l'évaluation coronarienne de moins de 2 ans. Certifie avoir consulté le résultat des éventuels examens complémentaires, que j'ai demandés, suivants : .....

Atteste que le licencié vétéran B (NOM Prénom) ..... ne présente pas de contre indication à la pratique de la lutte en compétition senior.

Fait à : ....., le : .....

**Signature et cachet professionnel**